

# Enlèvement d'encombrants



Objets encombrants ! Quelles alternatives pour les habitants du territoire ?

Que faire des objets encombrants ?

		
REPARER REUTILISER RELOOKER	ECHANGER DONNER VENDRE	JETER EN DECHETERIE

Nous avons tous des objets, plus ou moins gros, plus ou moins en bon état, dont nous souhaitons nous séparer.

Pour cela plusieurs possibilités en fonction de leur état :

- Ces objets peuvent-ils être **réparés, relookés ou réutilisés** afin d'avoir une seconde vie au sein de notre foyer ?
- Ces objets peuvent-ils encore servir en l'état ? Penser alors à les **donner**, les **échanger** ou encore à les **vendre**. Sur notre territoire plusieurs associations sont présentes : dont la Recyclante de Caraman, les Restos du cœur, le secours populaire, Emmaüs, de nombreux troc,.... Vous pouvez également les déposer à l'entrée de la déchèterie de Revel au Pavillon du don (pendant les horaires d'ouverture de la déchèterie).
- Des objets trop délabrés peuvent être **déposés et triés** par catégorie **en déchèterie**. Ainsi, la quasi majorité peut être recyclée ou valorisée#!

Vous n'avez pas de voiture pour transporter vos encombrants en déchèterie#?



Un service de collecte des encombrants à domicile est proposé par le SIPOM de Revel pour les objets ne rentrant pas dans une voiture et pour lesquels vous n'avez pas la possibilité de les déposer en déchèterie.

La prise de rendez-vous se fait par téléphone au **05 62 71 22 83** ou par mail à l'adresse [contact@sipom.fr](mailto:contact@sipom.fr)

**Le délais de ce service est de 3 semaines minimum, si vous souhaitez un enlèvement plus rapide, un montant de 30 € par objet vous sera demandé.**

**Que pouvons-nous mettre aux encombrants ?**

Les déchets concernés sont les canapés, armoires, matelas, sommiers abimés, tables, frigos, congélateurs, gros téléviseurs,.....



Ne seront pas ramassés# : les gravats, les végétaux, les produits dangereux, les pneus, les bouteilles de gaz, les cartons, les chaises et les petits objets.